



La lettre du réseau national des sports de nature

N° 98 / juin 2014

Concilier la pratique des sports de nature et la protection du littoral

- > Olivier LAROUSSINIE, directeur de l'Agence des aires marines protégées
- > Gestion des sports de nature dans les aires marines protégées
- > Éducation à l'environnement dans les sports nautiques
- > Brèves du réseau

Le point de vue de...

→ Olivier LAROUSSINIE Directeur de l'Agence des aires marines protégées

La protection de l'environnement marin est aujourd'hui au cœur des préoccupations à toutes les échelles. Nous tirons tous bénéfice des milieux marins : pour nous nourrir, pour en exploiter des richesses énergétiques, médicinales ou plus simplement pour nous adonner à nos passions sportives et de loisirs. Les enjeux de protection des milieux marins nous concernent tous et la pratique des sports de nature sur les littoraux et en mer est un formidable levier pour sensibiliser, informer et préserver nos mers et nos côtes. L'Agence des aires marines protégées, établissement public encore jeune (créé en 2007), a vocation à protéger ces espaces marins, source de richesse et de plaisir pour tous. Elle apporte un appui technique à l'ensemble des aires marines protégées, elle peut être aussi gestionnaire directe de ces espaces (comme pour certains sites Natura 2000). Elle est aussi agence de moyens pour les parcs naturels marins.

Le 1^{er} parc naturel marin créé en 2007 en Iroise accompagne les activités de loisirs, de découverte du milieu et des sports de nature vers une pratique de plus en plus responsable :

- une charte pour les manifestations nautiques (récurrentes et de faible impact) a été adoptée en avril 2014, elle fournit les bonnes pratiques à adopter par l'organisateur et l'exonère d'évaluations d'incidences ;
- une charte pour les prestations nautiques encadrées est en place depuis 2012, les prestataires sont formés aux enjeux de protection des habitats et espèces de l'Iroise ;
- des tests prometteurs pour des mouillages portant moins atteinte aux herbiers de zostères sont en cours dans la zone du Parc.

D'autres aires marines protégées mènent des actions de même nature, que nous encourageons.



Les acteurs des sports de nature et l'Agence se sont rapprochés depuis 2010 pour initier des actions concrètes afin de favoriser les pratiques de sport de nature et préserver l'environnement marin dans les aires marines protégées.

Ce partenariat se poursuit. Le Pôle ressources national des sports de nature, l'École nationale de voile et des sports nautiques et l'Agence des aires marines protégées ont signé le 23 mai dernier une convention cadre de partenariat.

L'objet de cette convention est la préparation conjointe et la réalisation d'actions pilotes concernant les sports de nature au sein des aires marines protégées, afin d'analyser et de proposer des solutions concrètes permettant une pratique des sports de nature compatible avec les objectifs assignés à l'aire marine protégée.

Les principaux axes de collaboration sont :

- concevoir et développer des projets techniques entre les parties et, plus largement, entre les acteurs de la protection de l'environnement marin et les acteurs des sports de nature ;
- assurer une représentation nationale et un lien entre les réseaux des sports de nature et les gestionnaires d'aires marines protégées ;
- accroître et favoriser toutes actions nationales, régionales ou locales et les formations, relatives à la sensibilisation des acteurs ;
- contribuer à la capitalisation et la diffusion des outils (pour la sensibilisation et la gestion) sur les expériences positives.

Ce partenariat se traduira de manière très opérationnelle sur les territoires et augure d'une bonne dynamique pour préserver les milieux littoraux et marins et les sports de nature.



➔ Gestion des sports de nature dans les aires marines protégées

Le 23 mai dernier, une convention tripartite a été signée par l'Agence des aires marines protégées, le Pôle ressources national des sports de nature et l'École nationale de voile et des sports nautiques. Cette convention vise à accompagner un développement maîtrisé des sports de nature au sein des aires marines protégées, dont le mode de gestion favorise l'innovation en matière d'organisation des activités sportives sur le littoral.

Une agence tête de réseau

L'Agence des aires marines protégées est chargée de l'animation du réseau des aires marines protégées. Cette appellation regroupe différents types d'espaces naturels littoraux protégés :

- > 6 Parcs Naturels Marins (PNM) ;
- > 3 parcs nationaux ayant une partie maritime (Calanques, Port Cros, Guadeloupe) ;
- > 213 sites Natura 2000 ayant une partie maritime :

 - les parties maritimes du domaine relevant du Conservatoire du littoral et des rivages lacustres qui représentent 1300 kilomètres de linéaire côtier,
 - les réserves naturelles nationales et régionales ayant une partie maritime,
 - les arrêtés préfectoraux de protection de biotope ayant une partie maritime,
 - la réserve nationale de chasse et de faune sauvage avec partie marine du golfe du Morbihan.

L'année 2014 a vu la création de deux nouveaux PNM. Le PNM de la mer de Corail, qui est à ce jour la plus grande aire marine protégée au monde avec une superficie d'un million de kilomètres carrés et, depuis le 10 juin, le PNM du bassin d'Arcachon. Ceci porte à près de 17 % les eaux sous juridiction française ayant le statut d'aire marine protégée, l'objectif affiché étant d'atteindre les 20 % en 2020.

La frange littorale est très attractive pour les sports de nature, en particulier nautiques et terrestres. Régulièrement des pratiques s'y inventent, telles que le kite surf ou plus récemment le beach tennis ou la marche aquatique côtière...

De fait, la multiplicité des pratiques, cumulée à une forte fréquentation, peut exercer une pression importante sur les habitats (dune, laisse de mer, herbiers...) et sur certaines espèces telles que les phoques et les oiseaux marins lors de la nidification ou de l'hivernage.

Concilier les loisirs nautiques et la préservation de l'environnement

Afin de répondre à ces enjeux, plusieurs projets novateurs s'inscrivent sur les trois façades littorales et les départements d'outre-mer ont été envisagés.

Sur la façade atlantique, le projet « nidification » a pour objectif de sensibiliser et informer les

pratiquants sportifs de nature non encadrés sur les aires de nidification des oiseaux marins dans les sites Natura 2000 bretons via les réseaux sociaux, des forums et des sites météorologiques.

Sur le PNM d'Iroise et sur les sites Natura 2000 rade de Brest, dont la gestion est assurée par le parc naturel régional d'Armorique, une charte pour les manifestations nautiques récurrentes et de faible impact a été adoptée. Elle fournit à l'organisateur - qui adhère à la charte de manière volontaire - des recommandations générales, des exemples de bonnes pratiques et des engagements spécifiques aux manifestations nautiques. L'objectif est de garantir au gestionnaire que la présence des participants, de l'organisation et du public ne portera pas atteinte aux sites de manière significative. Cette charte permet à l'organisateur d'être exonéré du dossier administratif d'évaluation des incidences Natura 2000 pour une durée de cinq ans.

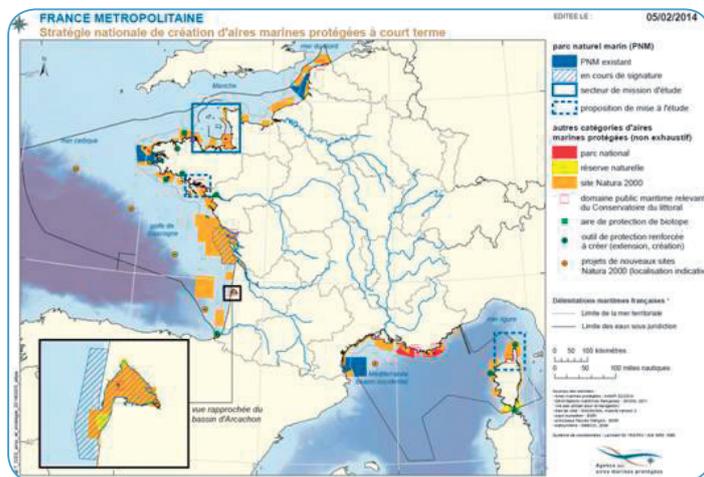
Sur la façade Manche - mer du Nord, le PNM des Estuaires Picards et de la mer d'Opale expérimente le diagnostic territorial des sports de nature. Les départements du Pas-de-Calais, de la Somme et une partie de la Seine-Maritime, soit plus de 120 kilomètres de linéaire côtier, sont concernés. Ce projet, dont la finalité est le développement maîtrisé des sports de nature sur l'aire d'un PNM comprenant de nombreuses aires marines protégées (réserve naturelle de la Baie de Somme, zone Natura 2000...), s'appuie sur deux diagnostics. D'une part, la caractérisation des pratiques et des pratiquants, et d'autre part la caractérisation de la biodiversité (habitats et espèces). La complémentarité de ces deux diagnostics a permis d'identifier les zones pour lesquelles des mesures de gestion particulières seront proposées aux instances de concertation du PNM. Il est à noter qu'une initiative similaire est en cours sur le territoire du PNM de Mayotte.

Un réseau en structuration

Tous ces projets s'appuient sur un travail partenarial entre les acteurs de l'environnement et ceux des sports de nature. À ce titre, le ministère en charge des Sports a identifié au sein de ses services déconcentrés des « référents littoraux » pour améliorer la relation avec les gestionnaires d'espaces littoraux. Elle facilite également l'animation des réseaux et le partage d'information.

Un bilan des mesures et des bonnes pratiques de gestion des sports de nature dans les aires marines protégées (concertation, chartes, manifestations nautiques...) doit être réalisé avant la fin de l'année. Ce travail permettra de préparer les échanges d'expériences

- relatifs aux outils et modalités de développement maîtrisé des sports de nature sur le littoral - qui auront lieux lors des éditions 2015 de Nature & Sports Euro'Meet et du Colloque national des aires marines protégées.



Une autre charte pour les prestations nautiques encadrées est en place depuis 2012, elle vise à former les prestataires aux enjeux de protection des habitats et espèces de l'Iroise.

Sur la façade méditerranéenne, le projet « N2glisse » s'intéresse à la gestion intégrée des sports de glisse (kite surf, voile, char à voile) sur un ensemble de six sites Natura 2000 du Languedoc-Roussillon et de la Camargue. L'objectif visé est double, tout d'abord l'intégration de mesures de gestion et de bonnes pratiques dans les documents d'objectifs, ensuite une représentation dans les comités de pilotage des sites des acteurs des sports de glisse, qu'ils soient structurés bénévolement au sein de structures fédérales (clubs et comités départementaux) ou professionnellement.

Pour en savoir plus :

>> patrick.derogis@envsn.sports.gouv.fr

>> www.aires-marines.fr

>> Pratiques, Acteurs, Territoires et Environnement Littoral (PATEL) : www.sportsdenature.gouv.fr

➔ L'expérience du mois : Éducation à l'environnement dans les sports nautiques

Structure porteuse du projet : École Nationale de Voile et des Sports Nautiques (ENVSN)

Enjeu : Éducation par les sports de nature

Échelle territoriale : Départementale

Résumé :

Les activités nautiques rencontrent un fort succès et sont facteurs d'attractivité sur les littoraux. Au-delà de leur dimension sportive, ces activités peuvent être utilisées comme des outils d'éducation à l'environnement.

Dans le cadre d'un stage de master 2 Sciences de la mer et du littoral effectué à l'ENVSN pour le Groupe ressources littoral, Jean-Marc TERRADE mène un projet d'accompagnement à la mise en réseau des opérateurs nautiques avec les gestionnaires de territoire.

L'objectif est de permettre aux acteurs de co-construire des temps d'échanges et de formation, mais aussi des programmes de création d'outils d'éducation et d'actions d'éducation à l'environnement sur trois territoires gérés par les structures suivantes :

- > syndicat mixte Grand Site Gâvres Quiberon ;
- > syndicat mixte de la Ria d'Étel ;
- > syndicat intercommunal d'aménagement du

golfe du Morbihan.

Sur ces territoires, les opérateurs de sports nautiques, s'ils ne sont pas des éducateurs à l'environnement, peuvent avoir un intérêt à jouer un rôle de médiateur entre leurs pratiquants et l'environnement de pratique. Ils peuvent aussi participer à la sensibilisation des pratiquants libres et effectuer une veille environnementale.

Le projet a démarré en février 2014 et se structure en cinq phases :

- > rédaction d'un état des lieux initial des territoires ;
- > rédaction d'un état des lieux des acteurs ;
- > collecte et mise en partage des attentes des acteurs du territoire ;
- > proposition d'un plan d'action ;
- > mise en place des moyens d'évaluation.

Cette démarche est riche d'enseignement sur la vision de l'environnement par les différents acteurs et a permis une première mise en relation.

>> Cliquez ici pour voir le descriptif complet de l'expérience

*European Network of Outdoor Sports

ENOS* Experiences
Consulter / Partager

Découvrez d'autres expériences

www.sportsdenature.gouv.fr



➔ Témoignage

Jean-Marc TERRADE

Universitaire, master Expertise et gestion de l'environnement littoral

« La dimension éducative des sports de nature est un des leviers qui permet l'échange entre les opérateurs nautiques et les gestionnaires d'espaces naturels. »

Les opérateurs d'activités nautiques sont le relais entre les pratiquants et les gestionnaires. Quels sont leurs besoins sur les territoires que vous avez étudiés ?

Lors des entretiens, les opérateurs nautiques expriment deux types de besoins. Ils indiquent tout d'abord vouloir jouer leur rôle de médiateurs auprès des pratiquants de manière plus approfondie et ils soulignent ensuite la nécessité d'aménager dans les espaces naturels, des espaces d'accueil, de circulation, de gestion des déchets.... Ils souhaitent pour cela rencontrer les gestionnaires afin de partager leurs observations et leurs diagnostics pour construire des plans d'action en commun, avec des temps de formation et de création d'outils de sensibilisation territorialisés.

Quels freins et leviers avez-vous pu identifier à la mise en réseau des acteurs du nautisme avec les gestionnaires ?

De façon générale, la mise en réseau d'acteurs demande du temps. Les gestionnaires et les acteurs du nautisme ne se connaissent pas forcément et ont souvent une représentation erronée les uns des autres. Par ailleurs, le décalage entre la saisonnalité des pratiques nautiques et le temps politique des syndicats mixtes ne

facilite pas la mise en place de temps de travail en commun. Toutefois les opérateurs nautiques sont conscients qu'ils doivent prendre en compte la gestion de l'environnement.

Ils sont directement concernés car ces espaces constituent leur cadre et leur outil de travail. Ils souhaitent que leurs activités soient compatibles avec la réglementation environnementale. Par ailleurs, l'apport de contenu « connaissance de l'environnement local » représente une demande de leurs pratiquants d'autant plus importante que la logique interne de l'activité est de forme contemplative. La dimension éducative des sports de nature est un des leviers qui permet l'échange entre les opérateurs nautiques et les gestionnaires d'espaces naturels.

Concrètement, quelle action peut être menée par un opérateur en relation avec son environnement de pratique ?

Cela passe par une exemplarité, des recommandations, mais aussi par des actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement qui peuvent être intégrées dans l'activité ou dans des séquences spécifiques autour de celle-ci. Même si l'opérateur nautique n'est pas un éducateur à l'environnement, il peut faire participer son public à des actions d'observation (science participative) ou d'entretien et de restauration

telles que le nettoyage des plages et la pose de ganivelles (barrières en bois). Plus nombreux que les acteurs de la gestion des espaces naturels, les opérateurs nautiques peuvent être de précieux contributeurs en matière de veille environnementale.

Comment avez-vous choisi les territoires et comment envisagent-ils de poursuivre votre travail ?

Lors de la réalisation de l'étude *Éducation à l'environnement dans les sports nautiques en Bretagne* que j'ai menée en 2013, j'ai été sollicité par le syndicat mixte du Grand Site Gâvres Quiberon pour créer un outil d'éducation à l'environnement dédié aux opérateurs nautiques. Dès lors, avec le Groupe ressources littoral, l'École nationale de voile et des sports nautiques et l'Agence des aires marines protégées, il nous est apparu pertinent de proposer un travail de mise en réseau des acteurs. Certains opérateurs nautiques étant très mobiles dans leurs activités, nous avons aussi souhaité étendre cette étude aux territoires adjacents que sont le golfe du Morbihan et la ria d'Étel.

D'ores et déjà, un des territoires s'engage dans une programmation de temps de rencontres pour élaborer son plan d'actions.



Actus

Un diagnostic territorial « sport » en Tarentaise

L'Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise (APT), en partenariat avec les services de l'État en charge du sport et le mouvement sportif, a mené un diagnostic territorial en matière de sport. Il s'agissait d'analyser la demande et l'offre sportive locale afin d'améliorer et d'adapter les services, animations et équipements, dans l'objectif global de réduire les inégalités sociales, culturelles et géographiques d'accès à la pratique. Les résultats de cette démarche alimenteront à la fois le contrat de territoire Savoie, le contrat de développement durable Rhône-Alpes et le schéma de cohérence territoriale de la Tarentaise. Ce diagnostic présente une synthèse du territoire en opportunités / menaces et forces / faiblesses pour aboutir à des préconisations. Enfin, il aura permis la création d'une commission dédiée au sport au sein de l'APT. savoie.gouv.fr

Acteurs des sports de nature et gestionnaires d'aires marines protégées poursuivent leur collaboration

L'Agence des aires marines protégées, l'École nationale de voile et des sports nautiques et le Pôle ressources national des sports de nature ont signé une convention pour quatre ans. Mener des actions pilotes concernant les sports de nature au sein des aires marines protégées, tel est l'objectif de cette convention cadre. Ces actions pilotes devraient permettre de proposer des solutions concrètes pour développer une pratique des sports de nature compatible avec les objectifs assignés à l'aire marine protégée. www.sportsdenature.gouv.fr

CDESI de l'île de la Réunion, c'est parti !

Le 17 juin dernier, la commission départementale des espaces, sites et itinéraires de l'île de la Réunion a tenu sa première réunion sous la présidence de Joseph SINIMALE, conseiller général. Quarante-cinq membres, répartis en trois collèges, ont élaboré un programme d'actions ambitieux : état des lieux et recensement des Espaces, Sites et Itinéraires (ESI) en vue de l'élaboration du Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI), rédaction d'un schéma départemental d'orientation stratégique des sports de nature, et élaboration d'une grille d'inscription d'un ESI au PDESI (critères d'éligibilité). Les premiers résultats sont attendus pour décembre 2014. www.cg974.fr

Le tourisme d'aventure a sa norme

NF ISO 21103, tel est le nom de la nouvelle norme française (issue de la norme internationale ISO 21103:2014) applicable au tourisme d'aventure. Elle spécifie les exigences minimales relatives aux informations à fournir aux participants avant, durant et après les activités de tourisme d'aventure. Elle peut être utilisée par tous les types de prestataires, quelle que soit leur taille, exerçant leur activité dans des environnements géographiques, culturels et sociaux différents. Le réseau des sports de nature a participé à la rédaction de cette norme qui concerne largement les loisirs sportifs de nature. www.boutique.afnor.org

Quoi de neuf en matière de gestion des Espaces, Sites et Itinéraires (ESI) ?

Déploiement de l'outil Suric@te (signalement géolocalisé des problèmes d'accès aux ESI), intégration des sports de nature dans les documents d'urbanisme, identification des outils juridiques pour pérenniser l'accès aux ESI ou encore chartes Natura 2000, tels ont été les sujets abordés par le Groupe Ressources Espaces Sites et Itinéraires (GRESI) qui s'est réuni à Paris le 10 juin dernier. Étaient présents le ministère des Sports, le ministère de l'Environnement, l'Assemblée des départements de France ainsi que des représentants des fédérations sportives, des conseils généraux, des professionnels et des gestionnaires d'espaces naturels. Cette réunion a permis d'échanger sur les actualités nationales et de valider des actions qui seront pilotées par le PRNSN.

OSFAE, sport de nature pour tous les Européens !

ENOS, le réseau européen des sports de nature, a déposé un dossier pour répondre à l'appel à projets du programme Erasmus+ / Sport. Le projet présenté à la Commission européenne s'intitule OSFAE1 (Outdoor Sport For All European 1). Il se découpe et s'organise comme suit : gestion générale du projet (CREPS Rhône-Alpes, Pôle ressources national des sports de nature) ; renforcement d'ENOS (CREPS Rhône-Alpes, Pôle ressources national des sports de nature) ; études scientifiques au niveau européen (Université des sports de Barcelone) ; création d'outils permettant d'augmenter la pratique sportive des jeunes, seniors et personnes socialement désavantagées et ainsi d'accroître la part des bénéfices sociaux des sports de nature en Europe (Université de Cologne) ; diffusion d'information et en particulier des travaux menés lors de Nature & Sports Euro'Meet 2015 et 2017 (ministère des sports d'Irlande du Nord) ; contrôle qualité de tout le processus (Surf Club du Portugal). Les résultats de l'appel à projets seront connus en novembre 2014. S'il est retenu, ce projet sera mené sur la période janvier 2015-décembre 2017. www.nature-sports.eu

Montez en refuge avec des jeunes, suivez le guide... pratique !

www.sportsdenature.gouv.fr



Juridique

Un 6^e parc naturel marin est né

Décret n° 2014-588 du 5 juin 2014 portant création du parc naturel marin du bassin d'Arcachon. www.legifrance.gouv.fr

Vers un parc naturel marin en Corse

Arrêté du 5 juin 2014 relatif à la conduite de la procédure d'étude et de création d'un parc naturel marin autour du cap Corse. www.legifrance.gouv.fr

En kiosque

Cet été, profitez de la montagne en toute sécurité

La campagne de prévention des accidents en montagne durant la période estivale est pilotée par les ministères en charge de l'Intérieur, de l'Économie et des Sports. Elle s'inscrit dans une perspective de prévention des risques liés au milieu de la montagne, toutes activités confondues. Les supports de communication (memento et vidéos) sont disponibles sur le site du ministère en charge des Sports. www.sports.gouv.fr

Un guide pratique pour réguler la circulation des engins motorisés dans les espaces naturels

Le parc naturel régional des Landes de Gascogne publie un *Guide pratique et juridique pour une meilleure régulation de la circulation des véhicules terrestres motorisés en forêt et dans les espaces naturels* sur le territoire du parc. Ce document technique, enrichi de l'expérience de cinq communes qui ont travaillé de concert sur le sujet, a pour ambition de fournir aux élus et aux acteurs locaux les bases d'un dialogue constructif et des règles claires à appliquer sur le terrain. www.ecotourisme-landes-de-gascogne.fr

À venir

Développement maîtrisé des sports de nature : concertation

Stage de formation inscrit au plan national de formation du ministère des Sports. Du 8 au 11 septembre 2014 - Saint-Raphaël - Boulouris (Var) www.sportsdenature.gouv.fr

Valorisation éducative du refuge dans le cadre de randonnées itinérantes avec des mineurs

8 septembre 2014 - Termignon (Savoie) www.sportsdenature.gouv.fr

18^{es} Rencontres des départements et régions cyclables

25 et 26 septembre 2014 - Lille (Nord - Pas-de-Calais) www.departements-regions-cyclables.org

Proposez une actualité !

Abonnez-vous à la lettre

Formulaires disponibles rubrique « La Lettre »

www.sportsdenature.gouv.fr